

Octobre 2021

Termes de référence pour l'évaluation finale des fédérations des OSC/AI

1. Commanditaires

ACODEV, Fédération francophone des ONG de coopération au développement.

Contact : Bld Léopold II, 184 D, 1080 Bruxelles, Tel : 02 / 219.88.55.

Responsable : Raphaël Maldague, e-mail : rm@acodev.be, Directeur.

Et

Ngo-federatie, Vlaamse Federatie van ngo's voor ontwikkelingssamenwerking.

Contact : Vlasfabriekstraat 11, 1060 Brussel, Tel : 02 / 536.19.20

Responsable : Arnout Justaert, Directeur.

ET

Fiabel, Fédération des acteurs institutionnels de Belgique.

Contact : J. Dillensplein 1 bus 2A 1060 Bruxelles, Tel : 02/209.07.99

Responsable : Koen Frederix, Directeur

Personnes de contact: Maria Serrenti, email : ms@acodev.be; Iseult Kestelyn,
email: iseult.kestelyn@ngo-federatie.be; Hélène Flaam, email : Helene.Flaam@fiabel.be

2. Contexte

2.1. Contexte réglementaire et institutionnel

Les acteurs de la coopération non-gouvernementale ont vécu, ces dernières années, diverses réformes successives de la législation et de la réglementation. Ces réformes étaient notamment axées sur une collaboration renforcée et davantage de complémentarité et de synergies entre acteurs. La négociation sur la dernière réforme du Ministre De Croo a ainsi abouti à un nouveau cadre réglementaire (Arrêté Royal du 11/09/ 2016) qui, entre autres, rapproche les acteurs de la coopération non gouvernementale et vise une simplification administrative. Cette réforme a également concerné les fédérations des organisations de la société civile (OSC), ACODEV et ngo-

federatie, et la fédération des acteurs institutionnels (AI), Fiabel. Ces trois fédérations représentent des membres différents. ACODEV est la fédération des associations francophones et germanophones de coopération au développement et représente 74 organisations membres dont 59 organisations accréditées. Parmi celles-ci, 25 sont également membres de ngo-federatie. Ngo-federatie est la fédération flamande des ONG de coopération au développement et représente 56 membres dont 39 sont accrédités. Enfin, Fiabel est la fédération des acteurs institutionnels et représente 9 membres (et 2 organisations sont uniquement présentes en tant qu'observateurs). La position de Fiabel est particulière. En effet, cette fédération a été créée en 2016, à la demande du gouvernement (AR 2016), ce qui a des répercussions sur ses tâches, sa forme juridique et son fonctionnement.

Les missions et rôles des trois fédérations sont définis à deux niveaux. Premièrement, au niveau des attentes des membres de chaque fédération. Celles-ci diffèrent d'ailleurs selon les fédérations et cela entraîne donc des différences de gestion et de priorités. Deuxièmement, par les tâches prévues dans l'AR du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale (voir article 24 de l'AR). Comme fixé dans leurs statuts, vision et missions respectifs (voir DTF en annexe), les fédérations visent (1) la défense des intérêts et la représentation des organisations membres (2) le renforcement de leurs capacités professionnelles relativement aux capacités de gestion et de métier, par l'organisation d'échanges, le partage de connaissance, la création et l'animation de groupes de travail et (3) l'offre de services à leurs membres. Les fédérations font ceci pour l'ensemble des tâches prévues à l'article 24 de l'AR 2016.

Pour Fiabel (au vu de sa création récente, de la spécificité des AI et de la taille limitée de son secrétariat), il est particulièrement important de se concentrer uniquement sur ses tâches essentielles que sont la défense des intérêts, le partage d'information, de connaissance et d'expériences.

A ce niveau, il est également important de distinguer le rôle des fédérations des coupoles (CNCD-11.11.11 et 11.11.11). En effet, les coupoles prennent le rôle stratégique et politique pour leurs membres, en particulier, et le secteur en général, pour les tâches citées à l'article 25 de l'AR 2016. Il s'agit entre autre de promouvoir l'échange et la réflexion sur les défis stratégiques de la coopération au développement, la coordination des membres et la construction d'expertise au service des membres pour ce qui concerne la cohérence des politiques pour le développement, le genre, les accords internationaux, les droits humains, la protection sociale, etc. La répartition des tâches entre fédérations et coupoles concerne ngo-federatie et ACODEV et les coupoles.

Au niveau de la gouvernance des fédérations, les instances dirigeantes de chaque fédération, (assemblée générale et conseil d'administration) décident des choix de stratégies, des politiques et des actions menées par les secrétariats et les secrétariats leur en rendent compte. Les secrétariats des fédérations sont composés respectivement de 12 (ACODEV), 9 (ngo-federatie) et 3 (Fiabel) collaborateurs.

L'implication des organisations membres est également assurée via des groupes de travail thématiques qui alimentent les réflexions et les positionnements des fédérations tout en partageant les bonnes pratiques du secteur.

Au niveau des échanges avec les autorités politico-administratives, il est important de préciser que l'AR 2016 a également introduit une plateforme de concertation dénommée Conseil Consultatif de la Coopération Non-Gouvernementale (CCCNG). Le CCCNG vise notamment à prendre des décisions ou à clarifier des points introduits par la nouvelle réglementation. Il est composé de représentants des fédérations, du cabinet du ministre et de la DGD. Il est subdivisé en différents sous-comités qui traitent chacun de domaines réglementaires spécifiques

(justification morale et rapportage, justification financière, CSC et dialogues institutionnels). Le CCCNG valide ou non les travaux de ces différents sous-comités une fois finalisés. Pour les OSC et AI membres de trois fédérations, l'AR 2016 a introduit de nombreuses nouvelles dispositions réglementaires ou en a modifié à divers niveaux : rapportage, formulation des programmes, Cadres Stratégiques Communs, dialogues institutionnels, etc. Les fédérations ont ainsi à la fois négocié certaines dispositions et eu pour mission d'appuyer leurs membres dans leur appropriation et leur application. Récemment, les fédérations ont joué ces rôles dans le cadre de l'élaboration des nouveaux Cadres Stratégiques commun (CSC 2022-2026) dont le processus de validation ministériel est maintenant en phase de finalisation et dans la préparation des nouveaux Programmes 2022-2026.

En 2016, dans ce contexte et dans celui des rôles spécifiques des fédérations, les trois fédérations ont introduit ensemble, pour la première fois, un dossier technique et financier (DTF) commun pour un programme couvrant la période 2017-2021. Ce dossier technique et financier présente les objectifs auxquels les fédérations veulent travailler. Ce dossier est le résultat de la réflexion entre les trois fédérations et est basé, entre autres, sur le cadre stratégique 2015-2020 d'ACODEV et ngo-federatie et résulte de réunions de planification entre les secrétariats des trois fédérations. La co-création est ainsi le point de départ pour l'interaction entre les trois fédérations. Chaque initiative est lancée, autant que possible, par les trois fédérations, en respect pour l'identité et la diversité des membres de chaque fédération. Cela implique aussi qu'en ce qui concerne la défense des intérêts, il puisse y avoir des points de vue différents, en particulier entre OSC et AI. Le plus important est de tendre vers un maximum d'échanges d'information, d'ouverture et de concertation et ce, bien que peu d'instances formelles existent actuellement en ce sens.

2.2. Contexte opérationnel

Le changement ultime visé par les actions des trois fédérations rejoint la vision qui est développée dans la note de vision 2020 et le cadre stratégique commun 2015-2020 des fédérations d'OSC : que les OSC et AI restent des acteurs de changement social légitimes, efficaces et pertinents dans la coopération internationale du 21^e siècle, vis-à-vis des acteurs du Sud, du grand public et des pouvoirs publics.

Pour contribuer à l'atteinte de ce changement ultime, cinq chemins de changement ont été identifiés : quatre objectifs spécifiques principaux, directement liés au travail avec et pour les organisations membres, et un objectif transversal, lié à la gouvernance interne des fédérations

Le budget total de ce programme est de 14.185.803,04 euros pour la période 2017-2021 (voir DTF en annexe pour détail)¹. Le bailleur principal des fédérations est la Direction Générale Développement (DGD) à hauteur d'environ 90% du budget total.

Les objectifs spécifiques (OS) du programme sont les suivants :

- OS1 : Les cadres légaux et réglementaires sont propices au travail des membres
- OS2 : La crédibilité des membres au niveau individuel et au niveau collectif est renforcée
- OS3 : Les membres collaborent en synergie et en complémentarité avec un rôle central pour l'apprentissage collectif
- OS4 : Les organisations membres sont gérées de façon plus professionnelle

¹ Ce budget est le budget revu suite aux coupes budgétaires acceptées en 2018 par les fédérations qui correspond à environ 800.000 euros de moins que le budget initial.

- OT : L'objectif transversal des fédérations consiste à ce qu'une gouvernance performante soit installée qui garantit une mise en œuvre collective des objectifs poursuivis par les trois fédérations.

Dans ce programme, l'accent est mis sur le fait que les fédérations créent les conditions préalables nécessaires et offrent le soutien utile au travail des membres : sur le plan de la réglementation et de l'accès au (co)financement, sur le plan de la légitimité et de l'assise sociétale, sur le plan des synergies et des complémentarités.

3. Objectif de l'évaluation

L'objectif générale de cette évaluation est l'appréciation du programme de subvention 2017-2021 (tous les outcomes des 3 fédérations) selon les critères d'évaluation du OCDE/CAD, afin d'identifier et rendre compte des résultats obtenus. Plus particulièrement, cette évaluation devra :

1. Apprécier dans quelle mesure les fédérations accomplissent leur rôle de défense des intérêts et de représentations de leurs organisations membres tels que décrit dans leur DTF et tel que mis en œuvre actuellement. (OS1)
2. Apprécier dans quelle mesure les fédérations ont contribué à renforcer la crédibilité des membres. (OS2)
3. Apprécier dans quelle mesure les fédérations ont contribué à faciliter l'apprentissage collectif et la collaboration en synergie et en complémentarité parmi les membres. (OS3)
4. Apprécier dans quelle mesure les fédérations accomplissent leur rôle de renforcement des capacités des membres, sur base de leurs besoins. (OS4)
5. Apprécier dans quelle mesure une gouvernance performante a été installée parmi les trois fédérations afin de garantir une mise en œuvre collective des objectifs poursuivis. (OT)
6. Formuler des « leçons acquises » et des recommandations concrètes et réalistes vers les fédérations qui leur permettent d'améliorer l'accomplissement de leur rôle de défense d'intérêt, de renforcement de capacités et d'appui aux organisations membres suite aux constats des point ci-dessus.

4. Objet et champ de l'évaluation

L'**objet** de l'évaluation est d'analyser le rôle des fédérations d'appui aux membres, de défense de leurs intérêts et dans le renforcement de leurs capacités, conformément au DTF 2017-2021.

Au niveau du DTF, le champ d'évaluation se traduit dans les quatre objectifs spécifiques (OS) du programme et dans l'objectif transversal (OT), mentionnés ci-dessus (voir 2.2 Contexte opérationnel)

Dès lors et dans ce cadre, le champ de l'évaluation sera plus spécifiquement :

- Le contexte politique, institutionnel et réglementaire de la coopération non-gouvernementale belge (Exemples : AR 2016, coupes budgétaires, approche globale, modalités de rapportage des ACNGs, contrôles financiers, etc.)

- Les procédures et stratégies, formelles et informelles, des fédérations
- Les plateformes de concertations auxquelles participent les fédérations dont le Comité Consultatif de la Coopération Non-Gouvernementale (CCCNG) et ses sous-comités
- Les partenaires et bailleurs des fédérations et en particulier l'administration (DGD) et ses relations avec les fédérations et leurs membres
- Le fonctionnement des instances de décision des fédérations (AG, CA et autres) : mandats, transparence, communications, etc.
- Le fonctionnement des secrétariats des fédérations (ensemble et séparément) et le fonctionnement des structures communes de concertation et de consultation
- Les groupes de travail des fédérations
- Les évaluations des formations ainsi que les besoins des membres
- Les cadres stratégiques communs
- Les outils de transparence tels que X-Bank, IATI, NGO Livre ouvert, Base de données Agir Solidaire et les documents d'accompagnement et de renforcement de capacités sur l'utilisation de ces plateformes
- Charte d'intégrité, guide de mécanisme de signalement
- Programme de renforcement des capacités et outils de partage des connaissances (Portail Qualité, site web, Helpdesk, Newsletter, etc.)

Le champ d'évaluation pourra être discuté avec le consultant et finalisé au démarrage de l'évaluation. A travers l'évaluation il est important de bien faire la distinction entre le secrétariat et la direction, le CA (Acodev et ngo-federatie)/comité de pilotage (Fiabel) et l'AG (Acodev et ngo-federatie)/réunion des membres (Fiabel).

5. Questions d'évaluation

L'évaluation devra se faire sur base des critères d'évaluation du CAD, notamment la pertinence, la durabilité, l'efficacité, l'efficience et l'impact. Les critères de durabilité, d'efficacité et d'efficience devront être pris comme base, mais les critères d'impact et pertinence devront faire objet dans l'image globale de l'évaluation². Dans la mesure du possible, et si pertinent, les aspects liés au genre et environnement doivent aussi être pris en compte.

Les sous-questions ci-dessous sont données à titre d'exemple et pourront être discutées avec le Consultant lors de la réunion de démarrage. Cette liste n'est ni exhaustive, ni imposée et devra être adaptée par le soumissionnaire en fonction des critères CAD.

² Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (EvalNet), *Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations - Définitions adaptées et principes d'utilisation*, 2019, p. 7.

1. Dans quelle mesure les fédérations accomplissent leur rôle de défense des intérêts et de représentations de leurs organisations membres tels que décrit dans leur DTF et tel que mis en œuvre actuellement ? (OS1)

- Dans quelle mesure, les fédérations sont-elles parvenues à défendre les intérêts de leurs membres lors des négociations autour de l'AR 2016 ?
- Est-ce que les stratégies et approches utilisées par les fédérations sont efficaces et efficiente pour assurer leur rôle de défense des intérêts et de représentations de leurs organisations membres ?
- Dans quelle mesure les nouvelles structures de concertations sont-elles organisées de manière efficiente, utile et efficace pour la concertation entre les fédérations et les autorités politico-administratives ?
- Le fonctionnement des instances dirigeantes des fédérations et des structures communes permet-il des prises de positions qui aboutissent à défendre l'intérêt des membres ?
- Dans quelle mesure, les fédérations parviennent-elles à identifier/capter les intérêts et les besoins de leurs membres ?

2. Dans quelle mesure les fédérations ont réussi à renforcer la crédibilité des membres ? (OS2)

- Dans quelle mesure les fédérations ont pu stimuler la réflexion des membres sur leur identité et leur futur ?
- Dans quelle mesure les fédérations ont contribué à améliorer la transparence sectorielle
- Dans quelle mesure les fédérations ont pu parvenir à renforcer les membres dans leur politique d'intégrité ?

3. Dans quelle mesure les fédérations ont contribué à faciliter l'apprentissage collectif et la collaboration en synergie et en complémentarité parmi les membres ? (OS3)

- Dans quelle mesure, les fédérations sont-elles parvenues à soutenir les membres dans les formulations des nouveaux CSC ?
- Dans quelle mesure le fonctionnement des groupes de travail des fédérations contribue-t-il à alimenter et assurer leur rôle de défense des intérêts et de représentations de leurs organisations membres ainsi que de renforcement des capacités des organisations membres ?

4. Dans quelle mesure les fédérations accomplissent leur rôle de renforcer les capacités des membres, sur base de leurs besoins ? (OS4)

- Dans quelle mesure, les fédérations parviennent-elles à identifier/capter les besoins de leurs membres ?
- Dans quelle mesure les formations organisées par les fédérations sont-ils parvenus à renforcer les capacités des membres ?
- Dans quelle mesure, les fédérations ont répondu aux besoins des membres en terme de renforcement des capacités ?

5. Une gouvernance performante, est-elle installée et garantit une mise en œuvre collective de

qualité des objectifs poursuivis par les fédérations ? (OT)

- Dans quelle mesure les actions mise en place par les fédérations ont contribué à une bonne gouvernance interne ?
- Peut-on observer une amélioration dans les dispositifs mis en place pour la prise de décision collective entre les fédérations ?
- Dans quelle mesure la gouvernance interne a facilité la mise en œuvre des objectifs du DTF 17-22
- Les aspects pratiques et stratégiques liés au genre et environnement ont-ils été pris en compte de manière adéquate dans les actions de coordination et mise en œuvre des objectifs poursuivis par les fédérations dans le DTF 2017-2021 ?

6. Formuler des « leçons apprises » et des recommandations concrètes et réalistes pour l'ensemble des *outcomes* (OS) vers les fédérations sur la base des critères OECD/CAD, qui leur permettent d'améliorer l'accomplissement de leur rôle de défense d'intérêt, de renforcement de capacités et d'appui aux organisations membres suite aux constats des point ci-dessus.

6. Approche et déroulement de l'évaluation

Chaque phase sera précédée et/ou suivie d'une rencontre avec le comité de pilotage installé par les fédérations pour suivre et accompagner l'évaluation. Ce comité de pilotage sera composé des directeurs, des responsables S&E et d'un représentant des membres de chaque fédération.

- Phase 1 : note méthodologique (janvier 2022)

Avant d'entamer leur travail, les évaluateurs doivent se documenter sur la matière et finaliser l'approche méthodologique proposée dans leur offre. Pour ce faire, ils sont tenus de compléter/ mettre à jour la documentation avec l'appui des personnes identifiées par les fédérations et le comité de pilotage.

Ils mèneront également des premiers entretiens avec les personnes concernées (ou ayant été concernées par le passé) afin d'acquérir davantage d'informations sur l'objet de l'évaluation. Il peut notamment s'agir des présidents des CA et directeurs des fédérations, de représentants des ACNG membres et de la DGD.

Pour faciliter la tâche des évaluateurs, la documentation sera mise autant que possible à leur disposition dès le début des travaux (voir point 8 sur les documents et données disponibles).

Cette phase aboutit à une note méthodologique reprenant la version définitive des questions de l'évaluation, une approche méthodologique pour l'évaluation dans son ensemble et une approche méthodologique pour chaque dimension de l'évaluation.

La note méthodologique précise la méthode qu'emploieront les évaluateurs pour apprécier les différentes questions évaluatives. Elle établit aussi l'approche organisationnelle à suivre pour les différents aspects de l'évaluation, en donnant le calendrier, l'identité des personnes à interroger et les guides d'entretiens ou d'enquêtes.

- **Phase 2 : Desk study et étude de terrain (janvier 2022- mars 2022)**

Cette phase consistera dans la mise en œuvre de la note méthodologique développée lors de la phase 1. Cette phase devra dans tous les cas consister au minimum des deux points suivants:

- La réalisation d'un desk study des documents pertinents pour cette évaluation définis dans la phase 1.
- Une enquête ou une autre méthode de collecte pour capter l'avis de la DGD dont le contenu devra être discuté avec les fédérations lors de la phase 1.

L'offre devra également prévoir une méthode pour capter l'avis des membres des fédérations en sachant qu'une enquête annuelle est déjà envoyée chaque année en février à ces mêmes membres. Une autre alternative devrait donc être suggérée pour éviter un dédoublement. La durée et le contenu du travail d'évaluation doit permettre de trianguler les constats tirés de l'étude documentaire, et doit par ailleurs aboutir à des recommandations concrètes destinées aux fédérations.

- **Phase 3 : Remise du rapport final (avril 2022)**

Le rapport de l'évaluation devra fournir les résultats de toutes les approches et méthodologies d'évaluation de façon cohérente et structurée. Les évaluateurs ont la liberté de prendre en considération ou non les remarques formulées par le comité de pilotage. Ils devront néanmoins justifier leur choix, quel qu'il soit, par écrit. Cette justification écrite sera versée au rapport final, sous forme d'annexe, avec les commentaires.

Il est impératif que le rapport final soit élaborés et organisés de telle manière que des constats et des recommandations puissent être distingués facilement et **spécifiquement pour chacune des trois fédérations**.

La structure détaillée du rapport final sera convenue au cours de l'évaluation. Le plan d'ensemble du rapport fera cependant apparaître les parties suivantes :

- la table des matières,
- le tableau des abréviations et des acronymes,
- le résumé,
- le contexte de l'évaluation
- la méthodologie et l'approche utilisées
- réponses aux questions évaluatives,
- les conclusions,
- les recommandations,
- les annexes.

Les annexes devront comprendre :

- la liste des personnes rencontrées ;
- la liste de la documentation consultée ;
- les questions d'enquêtes et d'entretiens
- les commentaires exprimés sur la proposition de rapport final qui n'ont pas été pris en compte par les consultants et les raisons justifiant cette non prise en compte ; toute autre information servant de base à l'analyse ou aux tableaux.

7. Méthodologie

La proposition méthodologique devra tenir compte du **budget maximum** imposé à cette évaluation est de **50.000 euros (TVAC)**. Elle devra montrer de manière crédible de quelle manière les consultants procéderont pour atteindre les objectifs de l'évaluation, pour que l'évaluation soit utile et pour présenter des résultats qui répondent aux standards de qualités pour l'évaluation de la coopération au développement développés par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

La proposition méthodologique est un élément essentiel dans l'appréciation des offres. A cette fin, le commanditaire se borne ici à indiquer ce qu'il considère comme le contenu minimal de cette proposition.

- **Une analyse préliminaire de l'évaluabilité.** Cette analyse devra montrer les principales conditions et limites auxquelles l'évaluation sera confrontée dans la réalisation des objectifs prévus et dans la quête de réponses aux questions posées. Le consultant doit également indiquer de quelle manière il compte résoudre les problèmes d'évaluabilité qu'il a identifiés.
- **L'approche théorique/méthodologique générale qui guidera l'évaluation.**
L'évaluateur présentera l'approche qu'il se propose d'adopter en tenant compte des limites de temps et de ressources disponibles imposées par ces termes de référence.
- **Une proposition de cadre d'analyse/matrice d'évaluation** reprenant les questions d'évaluation et leur développement en sous-questions, critères de jugements, moyens et sources d'information. La matrice est un outil pour la mise en œuvre des questions d'évaluation, mais ne remplace pas l'approche théorique-méthodologique qui guidera l'évaluation. Cette dernière devra se refléter de manière claire et différenciée dans la proposition.
- Une description des **techniques d'évaluation** qui seront utilisées pour collecter, classer, analyser et présenter les données nécessaires. Les techniques devront être cohérentes avec l'approche méthodologique et appropriées à la nature de l'information dont on espère disposer pour répondre aux différentes questions et sous-questions d'évaluation.
- La proposition devra tenir compte de la **situation de crise sanitaire** et montrer une flexibilité d'approche en tenant compte de ce contexte.
- La proposition devra justifier de manière spécifique et concrète la contribution, la pertinence, la complémentarité et la nécessité de chaque technique suggérée pour cette évaluation, en évitant des descriptions génériques des caractéristiques des techniques par ailleurs bien connues du pouvoir adjudicateur (entrevues, enquêtes, groupes focaux, etc...). Parmi les techniques que l'évaluateur considère opportun de proposer, il devra **obligatoirement** inclure la révision exhaustive de la documentation disponible, **la méta-évaluation des évaluations existantes (limitées aux 2-3 dernières évaluations de ngo-federatie, Fiabel et ACODEV), des entrevues et une enquête vers la DGD.** La méthodologie pour capter l'avis des membres des fédérations est laissé à l'appréciation des évaluateurs mais en sachant qu'une enquête annuelle est déjà envoyée chaque année en février à ces mêmes membres.

8. Logistique, documents et données disponibles actuellement

Les fédérations mettent à disposition des évaluateurs leurs salles de réunions (si en présentielle, en cas de salle digitale il est également possible d'utiliser le compte Zoom des fédérations), leurs carnets d'adresses (dans les limites fixées par la réglementation) et leurs canaux de communication.

Elles s'engagent à rendre disponible dès l'attribution du marché les documents et données suivantes:

- Textes législatifs et réglementaires de la coopération belge
- PV des réunions de concertations du CCCNG et de ses sous-comités
- PV des instances des fédérations (CA et AG)
- PV des réunions des trois directions des fédérations
- PV des groupes de travail des fédérations
- Rapports d'évaluation des fédérations
- Indicateurs et données de suivi du DTF des fédérations
- Rapports annuels

9. Profil recherché

Les consultant.e.s auront les compétences suivantes :

- Expertise en évaluation (CV)
- Expertise du contexte politique, institutionnel et réglementaire de la coopération belge au développement
- Expérience de travail et d'évaluation avec des organisations fédératives ou représentatives
- Excellente maîtrise du français OU du néerlandais écrit et parlé. La maîtrise de la deuxième langue sera considéré un atout.

L'offre peut être soumise par un consortium d'évaluateurs se répartissant les tâches en fonction de la langue qu'ils maîtrisent.

10. Composition de l'offre

L'offre doit contenir au moins les 5 éléments suivants :

- 1) Une description de l'**approche méthodologique** tel que décrite dans ces TdR, proposée selon les deadlines et le budget (voir point 7);
- 2) Un **calendrier détaillé et les ressources utilisées** (hommes/jour) pour la réalisation de cette mission (affectation des personnes ressources) ;
- 3) Une **offre financière** qui précisera le nombre d'hommes-jours prévus, le tarif journalier, les éventuels frais annexes (déplacements, documents...) et le prix total TVAC
- 4) L'**expérience** pertinente et le CV de(s) personne(s) mobilisée(s) ;
- 5) Une garantie de **disponibilité** pour la réalisation de la mission durant la période proposée.

11. Procédure

L'offre doit être envoyée **pour le 30 novembre 2021 à 17h** à Maria Serrenti (Acodev), ms@acodev.be; Iseult Kestelyn (ngo-federatie), iseult.kestelyn@ngo-federatie.be; Hélène Flaam (Fiabel) helene.Flaam@fiabel.be

Des informations supplémentaires peuvent être demandées par e-mail à Maria Serrenti (Acodev), ms@acodev.be; Iseult Kestelyn (ngo-federatie), iseult.kestelyn@ngo-federatie.be; Hélène Flaam (Fiabel) helene.Flaam@fiabel.be

Dans un souci de transparence et d'équité, toutes les informations données suite à des questions d'éventuels soumissionnaires seront publiées anonymement via le lien suivant : https://docs.google.com/document/d/1E5S76-hmqnPaO_pOClDRNv5xIpbVu9rHLBjpfkg1wIU/edit

12. Critères de sélection

Les offres réceptionnées seront évaluées sur base des critères suivants :

Sélection sur base d'une Analyse cumulative : l'évaluation financière représentera 30% et l'évaluation technique représentera 70% du score total de l'évaluation.

Le budget maximum prévu pour cette évaluation est de 50.000 euros (TVAC). Aucune offre dépassant ce budget ne sera prise en compte.

Seuls les bureaux/candidats obtenant un minimum de 49 points (70%) sur la partie technique seront considérés pour l'évaluation financière.

1) Critères d'évaluation technique (maximum de 70 points):

- Les compétences des consultant.e.s : 40 points

- Expertise démontrée en évaluation (15 points).
- Expertise du contexte politique, institutionnel et réglementaire de la coopération belge (15 points)
- Expérience de travail et d'évaluation avec des organisations fédératives ou représentatives (10 points)

- Méthodologie proposée : 30 points

2) Critères d'évaluation financiers (30 points)

Les prix/honoraires

La formule suivante sera utilisée pour évaluer le critère financier: $p = y (\mu/z)$, où p = points pour

l'évaluation financière d'une offre, y = nombre maximum de points pour l'offre financière, μ = prix de l'offre la moins élevée, z = prix de l'offre évaluée.

13. Annexes

- Dossier Technique et Financier des fédérations d'organisations de la société civile et d'acteurs institutionnels, 2017-2021, 55p.
- Arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, 49p.
- Guide pratique sur l'évaluation externe. *Version actualisée d'avril 2021*. (COTA), 42p.